



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2024, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 495'000.- TTC pour réparer les désordres d'infiltration et remplacer l'éclairage au collège des Mûriers à Colombier
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 647'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines de la rue de la Poste à Colombier
5. Rapport du Conseil Communal au Conseil général relatif à une demande de 1,8 EPT en lien avec la réorganisation du Service technique et de la mobilité (STM) et du Service de l'urbanisme et des bâtiments (SUB)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général et des commissions
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acceptation d'un don de CHF 2'500.- du Groupe La Grappe en faveur de la Maison des Jeunes
8. Réponse à la motion - M23 - 001 Motion Les Verts - Pour une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains
9. M24 - 001 Motion du Parti socialiste – Assurer la présence de médecins de premier recours à Milvignes
10. Interpellations et questions
11. Communications du Conseil communal
 - Rapport informatif du GSR
12. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers généraux :

BÄRFUSS Philippe, BENA Daniel , BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane (président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BURGAT François, BUSCHINI Gianni, COSTA Karine** (suppléante), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel** (secrétaire), **GODET Louis** (scrutateur), **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (première vice-présidente), **KÜNZI Jean-François, LAPRAY Vincent, MAIER Corinne, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, MILHAUD DUVERNAY Liza** (scrutatrice), **PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, VERMOT Michel, ZBINDEN Raphaël, CHEN Chien-Yu, NICOLESCU Sandra, WINZ Kilian** (suppléant)

5 excusés (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Chloé, BUGNON David, LUTHY Marcial, SCHWAB Fabian** (secrétaire adjoint), **SEILER Alexandre**

Membres du Conseil communal présents : **DUPASQUIER Philippe** (président), **AUBERT Natacha** (vice-présidente), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (secrétaire adjointe), **KUROWIAK Roxane**

Le nombre de membres présents (y compris président) 38

Le nombre d'excusés 5

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

Communication du président

M. BONDALLAZ Stéphane (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté sous sa forme actuelle.

2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Le procès-verbal est adopté par à l'unanimité avec remerciements à ses auteurs.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 495'000.- TTC pour réparer les désordres d'infiltration et remplacer l'éclairage au collège des Mûriers à Colombier

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale souhaite faire quelques remarques afin de préciser certains points en lien avec les désordres d'infiltration.

Le bâtiment a été construit en 2005, les fenêtres ont été confiées à l'origine à la Société technique de Marin. Les premiers problèmes d'infiltration ont été vus en 2015 et traités par l'entreprise Gindraux Fenêtres SA qui a changé les joints extérieurs. Le temps passant, les joints extérieurs exposés ont rétréci et sont sortis du cadre, permettant à l'eau et à la poussière de s'infiltrer à nouveau, de boucher les évacuations et de stagner, en faisant pourrir le bois de l'intérieur vers l'extérieur.

Le Service des bâtiments a tenté de se retourner contre la Société technique, pour malfaçon, mais cette dernière s'est déchargée en arguant que Gindraux Fenêtres SA avait modifié son travail et qu'elle ne pouvait dès lors être tenue pour responsable.

Devant la complexité de cette façade entièrement vitrée, le Service des bâtiments s'est adressé à l'Association suisse des fenêtres et façades (FFF) pour demander conseil. Il a été dirigé vers le bureau d'ingénieur (BIFF) qui est venu faire une expertise et qui a conseillé de prendre contact avec La CLAIRE du Locle, spécialiste des fenêtres Ernest Schweizer AG, pour établir un devis.

Les actions à mener sont clairement décrites dans le tableau 6 de la page 6. Il s'agit de faire une réparation et non un assainissement, dans un bâtiment récent qui a de bonnes performances énergétiques.

Concernant le système KNX qui gère la domotique, il arrive en bout de vie, les réparations sont impossibles, car les pièces n'existent plus. À cela s'ajoute l'arrêt de la fabrication des tubes fluorescents qui nécessite le passage au LED incompatible avec le système KNX actuel. L'impulsion électrique ne suffit pas à allumer le tube (si on change juste les tubes comme on change les ampoules chez soi). Il faut changer le fil qui transporte un courant plus fort. Et on s'attaque d'abord aux couloirs, parce que nous devons également parallèlement mettre aux normes l'éclairage de secours APROTEC.

Si vous acceptez ce crédit, des appels d'offres seront faits pour les fenêtres et pour le système KNX.

Les délais de garantie étaient une question qui a été souvent posée. À ce sujet, dans la construction, le délai est de 2 ans pour les défauts apparents et de 5 ans pour les défauts cachés. A l'avenir, l'intendance des bâtiments sera particulièrement vigilante, concernant le vieillissement des installations, et mettra sur pied un contrôle périodique, en lien avec le bâtiment voisin.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour la Commission de l'urbanisme. Il ne faut pas oublier la deuxième dénomination TTE des bâtiments pour cette occasion.

Cette demande de crédit est urgente, car certaines boiseries de ce bâtiment sont moisies et pourries, au point de menacer la solidité des panneaux vitrés sus-jacents. Les problèmes rencontrés : des joints brûlés par le soleil, inefficaces, des évacuations d'eau condensée bouchées, des stores abimés. Et ceci surtout sur la façade ouest, la plus exposée.

Notre Commission s'inquiète d'un diagnostic tardif, sur un bâtiment relativement jeune, menant à une dépense considérable. Vient ma question à laquelle Mme Aubert a répondu, ne faudrait-il pas mettre en place un suivi plus attentif de nos bâtiments et guérir au début de la maladie plutôt que tardivement, en urgence et à grands frais ?

Sur la nécessité de réparer les dégâts et d'adapter l'éclairage et la domotique, notre Commission vote oui à l'unanimité et soutient donc cette demande de crédit.

Mais le rapport du Conseil communal, complété à la suite d'une demande de la Commission technique, étudie aussi une alternative à la réparation des joints et des boiseries, en devisant un remplacement des fenêtres de la façade ouest par du triple vitrage, ce qui rajouterait un peu plus de CHF 180'000.- à cette demande de crédit.

Argument en faveur du triple vitrage, on améliore l'isolation de la façade la plus ensoleillée. Argument contre : nous n'avons rien changé sur la façade est, et le bâtiment est déjà estimé comme bien isolé par EPIQR+.

Donc, si notre Commission est unanime sur le soutien à la demande de crédit, elle reste divisée sur ce choix : une courte majorité, 4 voix défend la demande du Conseil communal de CHF 495'000.-, mais 3 voix préfèrent la solution du triple vitrage, qui porterait la demande de crédit à CHF 679'000.-. La courte majorité de notre Commission espère que la Commission financière saura vous conseiller de manière plus tranchée.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour la Commission technique. La Commission technique a été sollicitée dans un premier temps sur le problème des vitrages et de l'électricité. Cet objet n'a pas été proposé à la Commission technique pour obtenir son avis, mais à titre d'information. Cependant, comme elle est composée de plusieurs spécialistes de la construction, les débats suscités par cette demande de crédit méritent notre intérêt.

Déjà le 5 février, lors d'une première discussion, la Commission technique avait suggéré de différer la demande de crédit, pour obtenir un devis comparatif avec triple vitrage, tel qu'il nous est soumis ce soir. Puis, le 18 mars, les explications sur l'adaptation de la domotique et le changement d'éclairage furent reçues positivement. Mais pour les fenêtres, aux yeux de la Commission technique, la question de fond est: pourquoi s'obstiner à réparer bois métal ? Alors que le PVC évite l'usure et le pourrissement.

Le souhait de la Commission technique serait qu'un menuisier vienne parer aux dangers les plus menaçants, par quelques vis et morceaux de bois en consolidant les panneaux les plus atteints, ce qui donnerait du temps pour obtenir une offre comparative de fenêtres doubles versus triples en PVC, auprès d'un autre fournisseur. Le PVC coûterait moins cher et vieillirait moins vite.

Mais entre-temps, est-ce par l'architecte ou l'ingénieur, nous avons été informés que la structure bois métal des fenêtres et de leurs cadres participe à la solidité de cette façade, ce que ne pourrait pas réaliser le PVC, plus fragile. Cette notion est évidemment capitale et elle était inconnue de nos commissions au moment de leurs débats.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour la Commission financière. Les débats ont été plus courts. Nous nous sommes posé la question de la garantie, laquelle a été en partie répondue ce soir. La Commission financière préavise favorablement à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux groupes.

M. François BURGAT pour le groupe PLR. Il ne souhaite pas répéter ce qui a été déjà dit. Mais le rapport laisse un goût amer.

Il invite le Conseil communal à améliorer le suivi des bâtiments et le suivi des garanties. Il faut éviter que les bâtiments arrivent dans un tel état.

Concernant la mise à jour du système KNX : Nous avons remarqué que le rapport n'était pas très complet sur ce point. Nous demandons au Conseil communal de s'assurer qu'il n'y aura pas de frais superflus dans le cadre de l'exécution de ces travaux.

Le groupe a préavisé à l'unanimité ce projet.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Comme il est dit, le bâtiment du Collège des Mûriers présente un problème récurrent d'infiltration. Bien que les joints aient été déjà refaits, nous n'allons pas développer plus là-dessus. Le groupe s'est posé la question si

l'objectif des travaux est de réparer un défaut ou d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Ainsi au sein du groupe, nous sommes partagés. Partagé entre l'opportunité d'installer des fenêtres avec triple vitrage. Le rapport le montre une telle solution est coûteuse et dénature la façade du bâtiment. De plus, le risque étant qu'avec une telle solution, nous ouvrons la boîte de pandore quant aux coûts non encore pris en compte pour de tels changements.

Ainsi cette position préconiserait le renvoi du rapport et une nouvelle offre prenant également en considération l'installation des fenêtres en PVC comme il a pu être demandé.

D'un autre côté, nous avons la conviction que le bâtiment est déjà performant et qu'il faut réparer l'existant tout en ne répétant pas les erreurs déjà faites et ainsi aller dans le sens de la proposition faite par le Conseil Communal.

Cette solution reste également cohérente en termes de gestion du patrimoine et de priorisation des travaux d'assainissement, comme le souligne le programme EPIQUR (et selon les résultats que ce bâtiment reçoit). Sachant qu'il reste beaucoup d'investissement à faire pour nos bâtiments et ceux à venir.

Nos discussions nous ont menés à la problématique de la chaleur qui a été constatée, nous ne nous sommes pas tellement penchés sur le système de domotique de manière générale ni sur le système de luminaire et de sécurité, mais il y a cette problématique de chaleur qui a été constatée et qui a été rapportée par le corps enseignant auprès de la direction du Cercle scolaire de CESCOLE.

En effet, il arrive que les températures montent près des 30° en fin et en début d'année scolaire. C'est pourquoi nous invitons prestement le Conseil communal à saisir l'opportunité qui se présente à lui et de profiter du changement prévu des 26 stores défectueux afin d'agir sur cette chaleur latente, et ce en priorisant nos choix sur des stores avec un coefficient de protection solaire adapté.

Vous l'aurez compris, nous voterons selon nos choix individuels, mais soutenons à la nécessité de combattre la chaleur au sein de ce bâtiment.

M. Johann BERQUIST pour le groupe Les Verts. Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport avec beaucoup d'intérêt. La partie fenêtres est très bien développée et l'option double-vitrage est très raisonnable. Le rapport sur la partie éclairage et domotique (KNX, etc.) est moins détaillé, mais apparemment, la Commission technique a bien étudié la chose et il y aura certainement un appel d'offres plus large avant le lancement des travaux.

Le groupe des Verts soutient à l'unanimité la proposition dans son ensemble.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a émis plusieurs remarques qui ont trouvé leurs réponses dans les explications fournies par Mme Aubert.

Je vous livre cependant les questions qui sont venues à l'esprit des membres présents lors de la séance de préparation.

Après avoir entendu les explications de ses représentants dans les commissions, le groupe socialiste a également déploré le manque de suivi de l'état de nos bâtiments, notamment ceux qui sont récemment construits (remarque qui a déjà trouvé une promesse pour la corriger). En effet, la découverte précoce de l'usure des joints et de l'atteinte du bois aurait peut-être permis de réparer sous garantie ou dans tous les cas, à

moindres frais. Nous espérons que les renforts demandés pour le service de l'urbanisme et des bâtiments permettront de pallier cette carence.

Les explications de l'architecte ont amené le groupe à écarter le PVC, et le surcoût devisé pour un triple vitrage a été jugé mal investi, dans un bâtiment disposant du label « minergie »

De plus, aujourd'hui, il apparaît opportun de réparer plutôt que de remplacer. Mais quelle garantie nous est proposée sur cette réparation ? Le groupe est satisfait de la réponse donnée à cette question.

Au final, notre groupe soutient à l'unanimité cette demande de crédit, par ailleurs urgente.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 495'000.- TTC pour réparer les désordres d'infiltration et remplacer l'éclairage au collège des Mûriers à Colombier est adopté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 647'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines de la rue de la Poste à Colombier

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Jean-François KUNZI pour la Commission technique. La Commission technique a examiné, avec une grande attention, à deux reprises, le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 647'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines de la rue de la Poste à Colombier.

La Commune se trouve dans une situation similaire à celle qui a prévalu pour la route de Sombacour: une entité externe, en l'occurrence CADBAR, décide d'entreprendre des travaux dans une rue, ici l'enfouissement d'une conduite pour le chauffage à distance. La Commune pourrait, évidemment, se contenter de laisser faire. Elle manquerait alors l'opportunité de procéder à l'assainissement de ses infrastructures souterraines dont l'état actuel, dans la rue de la Poste, nécessite de nombreuses interventions.

Aux yeux de la commission, les travaux prévus par la Commune:

- remplacement de la conduite d'eau potable
- mise en séparatif pour l'évacuation des eaux, les collecteurs étant particulièrement vétustes
- séparation du réseau électrique de celui de l'éclairage public
- mise en conformité de l'éclairage public: suppression des ampoules à vapeur de sodium, installation de luminaires LED « smart » permettant un éclairage intelligent

Ces mesures sont parfaitement justifiées.

La Commission vous recommande à l'unanimité, d'accepter cette demande de crédit d'engagement.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour la Commission financière. La Commission financière s'est interrogée sur la raison de la présence d'un crédit concernant l'éclairage public. En effet, le Conseil général a déjà validé un crédit-cadre pour l'éclairage public. Il a été répondu que de cette manière, les besoins de travaux liés à l'éclairage public diminuent la nécessité de recourir à la « totalité » du crédit-cadre. Il faut garder à l'esprit que les prix des matériaux augmentent et que le crédit-cadre a été calculé à un temps X.

Un autre point, auquel nous nous sommes posé la question c'est de savoir s'il y avait d'autres réaménagements prévus un peu plus tard, par exemple dans le cadre du PAL. La réponse a été non, ce sera fait beaucoup plus tard et que si on faisait ce qui était prévu partiellement pour toute la rue de Poste, il faudrait rajouter CHF 70'000.- qui serait dépensé à peu près inutilement puisqu'il sera refait dans quelques années.

Le résultat est que la Commission financière préavise favorablement à 8 voix pour et 1 abstention.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux groupes.

M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe Les Verts. Cette demande de crédit d'engagement de CHF 647'000.- a suscité chez Les Verts une discussion nourrie. C'est l'histoire d'un verre.

Un verre à moitié plein: C'est le chauffage à distance (CAD) qui s'étend dans Colombier, bravo. Le petit bémol qui a été soulevé : savoir si on en fait assez pour inciter les particuliers à s'y relier ? De simples lettres et des subventions ne semblent pas suffire. Faut-il aller jusqu'à faire du porte-à-porte pour convaincre ceux qui ont des chaudières encore bien fonctionnelles à se raccorder à un CAD en demandant à CADBAR de reprendre les chaudières? Ceci, c'est pour le verre à moitié plein

Pour le verre à moitié vide : Au point 8 de l'ordre du jour, il y a le classement ou non de la motion des Verts, c'est une motion qui mentionne une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains, la réponse du Conseil communal à cette motion comprend la phrase suivante : « il est souvent plus aisé de prévoir la plantation d'arbres supplémentaires lorsqu'on procède à la réfection des infrastructures souterraines, mais néanmoins le service est toujours attentif lors de ces travaux de moindre ampleur de réfléchir où il est possible de planter un arbre supplémentaire ».

Dans ce projet qui nous préoccupe à la rue de la Poste, il n'est pas fait mention de cette possibilité à part nous dire que la rue de la Poste est trop étroite, il y a trop de tuyaux dans sous-sol c'est trop coûteux, etc. Chez Les Verts, nous pensons qu'à chaque projet urbain une recherche systématique d'où planter un arbre doit être au moins évoqué.

Un autre questionnement qui a surgi c'est que cette route voit passer des écoliers qui vont du collègue des Vernes au collège des Mûriers, c'est étroit et dangereux, pourquoi on ne pourrait pas envisager de requalifier cette zone en zone 20 km/h et prioriser les piétons ? Ce que semble indiquer le trottoir traversant qui est au carrefour avec la rue Basse et on peut se mettre à rêver et on pourrait même imaginer de faire une rue piétonne, et amener ainsi le tournant vers un Centre du village au il ferait bon flâner sans craindre de se faire écraser par une voiture et respecter ainsi la loi sur la mobilité. Ceci sont des rêves qui a défaut, la mise en place d'un autre trottoir traversant de l'autre côté de la rue de la Poste au carrefour avec la rue Haute, ça serait un minimum pour Les Verts.

Comme vous l'aurez compris, Les Verts sont partagés et les votes le seront aussi.

M. Daniel ETTER pour le groupe PLR. Nous avons passé en revue le rapport pour les travaux de la rue de la Poste et ce dernier a suscité quelques questions.

Nous avons bien compris l'opportunité de s'associer aux travaux d'extension de CADBAR, mais il faudra faire attention à l'avenir, s'ils veulent aller trop vite et pas forcément où l'on pense investir et ne pas oublier nos priorités.

Nous voudrions avoir un aperçu ou une estimation du temps que ces travaux engendrent pour l'administration et ses employés afin d'avoir une idée des heures de travail que cela prend pour un tronçon comme celui-ci et les suivants aussi.

Un crédit-cadre pour le changement de l'éclairage public d'environ 1,2 million a été voté il y a un moment déjà et à chaque demande de crédit que nous avons, ici environ CHF 85'000.- pour le changement de l'éclairage public, où en sommes-nous ? Car plusieurs crédits de rue sont déjà passés par le Conseil général et nous voudrions savoir ce qu'il reste du crédit. Où en est l'état d'avancement des travaux ?

C'est à sa grande majorité que le PLR acceptera ce crédit d'engagement de CHF 647'000.- pour la rue de la Poste.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. À peu près tout a été dit sur cette demande de crédit de CHF 647'000.-. Les Vert'libéraux auraient juste encore une remarque à ajouter : attention à la coordination avec les travaux de Sombacour étant donné que nous avons déjà un gros chantier plus encore un chantier qui aura pas mal d'impact au niveau de la circulation, nous aimerions rendre attentif le Conseil communal au fait d'essayer d'assurer au mieux la coordination entre ces deux chantiers parce qu'il faudra bien mettre l'installation de chantier quelque part et ça bouchonne déjà aujourd'hui. Il y a un casse-tête pratique auquel il faudra songer avant de lancer ce chantier qui n'est pas d'une urgence absolue quoique le chauffage à distance certains l'attendent. Donc bonne chance au Conseil communal pour la coordination de ces chantiers.

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Pour éviter de relire tout ce qui a été dit jusqu'à présent, il passe directement à la conclusion.

Après avoir entendu ses représentants au sein des Commissions technique et financière, le groupe socialiste a décidé, à l'unanimité, d'accepter cette demande de crédit d'engagement.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne à nouveau la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Rassurez-vous le Conseil communal n'envisage pas de suivre systématiquement le tracé futur du chauffage à distance (CAD). La preuve en est dans ce projet qu'on vous propose uniquement d'agir sur la rue de la Poste alors que le tracé du cadre démarrera plus amont à la rue Basse (on n'ira pas, on y est déjà allé) et continuera sur la rue Haute (on n'ira pas, on y est déjà allé il y a 7 ans) donc on se limite vraiment au tronçon sur lequel on n'est pas allé depuis un bon bout de temps. Le tracé en soit est en cours de finalisation on le connaîtra fin juin et à partir de là on pourra lancer une préétude pour savoir sur quel tronçon pour ce développement on devra ou pas suivre. Là-dessus, j'espère vous avoir rassuré.

Pour ce qui est des luminaires, merci d'avoir posé la question aussi en amont dans les groupes comme ça j'ai pu aller chercher mes réponses. Dans ces demandes de crédit en lien avec les infrastructures souterraines, oui, le Conseil communal intègre effectivement systématiquement la modification des têtes des luminaires pour les passer en SMART. Il s'agit pour :

Le projet de la rue de la Poste à Colombier de 2 luminaires (donc 2 têtes) à changer, soit CHF 2'500.- environ sur la ligne globale de l'éclairage public, le reste c'est soit un nouveau mat soit un socle soit du génie civil soit du câblage, mais effectivement il y a de CHF 2'500.- qui aurait pu être pris dans le crédit d'1,2 million.

Pour la rue de Sombacour à Colombier, c'est la même chose pour 34 luminaires, ça représente CHF 42'500.-.

Pour la rue du Temple à Bôle, pour 9 luminaires à changer, ça représente CHF 11'250.-.

Et pour la rue du Château à Colombier, 6 luminaires à changer qui représentent CHF 7'500.- sur le total du crédit demandé.

Ce qui permet d'économiser CHF 63'750.- sur ces 4 chantiers qui normalement aurait dû être pris sur le crédit de 1,2 million de francs voté par votre Autorité pour le passage de l'ensemble de l'éclairage public de nos villages en SMART.

Pourquoi est-ce qu'on fait ceci ? Le but du Conseil communal est d'éviter d'avoir à dépenser l'entier du crédit-cadre de 1,2 million de francs (donc finalement c'est ça de moins qu'on devrait avoir à dépenser sur le crédit d'1,2 million), mais à l'heure où les prix des matériaux flambent et où il devient de plus en plus difficile d'évaluer combien coûtera, par exemple, une tête de luminaire dans 8 ans parce que quand on a fait la demande de crédit d'1.2 million c'était le prix à ce moment-là, dans 8 ans on ne sait pas combien ça sera parce que les matériaux n'arrêtent pas d'augmenter et dans 8 ans c'est la fin prévue de l'assainissement du parc.

Dans le pire des cas, cette marge de CHF 63'750.- qu'on vient de faire pourrait nous permettre de quand même finir le passage en SMART plutôt que de revenir devant vous pour demander une rallonge de ce crédit de 1,2 million. Donc l'idée n'est pas de vous flouer, l'idée est de ne pas utiliser l'ensemble de 1,2 million et surtout de pouvoir pallier d'éventuelles augmentations incroyables des matériaux qu'on ne maîtrise plus à l'heure actuelle.

Concernant la végétalisation, les végétaux (arbres, arbustes, bandes herbeuses, etc.) en milieu urbain ne sont pas de simples décorations, on le sait. Ils ont un rôle essentiel dans la régulation thermique, le stockage d'eau et le soutien à la biodiversité. Mais pour qu'ils jouent ce rôle, ils doivent d'abord survivre, puis se développer harmonieusement.

Le Conseil communal est très sensible au verdissement de notre Commune et s'est évidemment posé la question de végétaliser le tronçon routier dont il est question aujourd'hui.

Pour rappel, avant de planter un arbre, il faut s'assurer de plusieurs points :

Que son essence soit adaptée à son environnement et supporte les fortes chaleurs de la ville ou de village. Il doit aussi avoir suffisamment d'espace pour s'épanouir. Aujourd'hui, il faut une fosse au minimum de 15m³, idéalement 40m³, ce qui fait en moyenne 3 m x 3 m x 3 m de fond, mais également de l'espace en hauteur de qualité, ce qui signifie ne pas être trop proche des bâtiments chauffés ou des surfaces vitrées (car avec la réverbération du soleil ça va l'abimer). Et enfin, il faut que son pied ne soit pas piétiné donc idéalement qu'il y pousse aussi d'autres plantes avec lesquelles il va communiquer et que ce soit protégé par une barrière.

Malheureusement, vu l'encombrement des infrastructures souterraines de la rue de la Poste, on ne peut pas faire la fosse minimale et vu l'étroitesse de la surface, on ne pourrait pas protéger son pied. Il s'est avéré impossible d'installer ne serait-ce qu'une fosse suffisamment grande et suffisamment éloignée des bâtiments.

M. Jean-François KUNZI à titre personnel. Vous m'avez déjà entendu défendre cette cause, je compte sur l'engagement ferme du Conseil communal pour que non seulement cette rue de la Poste particulièrement étroite, mais aussi celles des autres rues du Centre de Colombier passent rapidement en « zone de rencontre ». Il y va de la sécurité des enfants, des écoliers, des piétons, handicapés ou non.

M. Ivan BRÜSCHWEILER au nom de la Commission technique. Pour répondre à M. Jean-Marc Pessina, s'il n'y a pas de seuil d'entrée ni de véritable seuil de sortie dans cette rue de la Poste pour la mettre à 20 km/h c'est parce qu'il est prévu de mettre tout le village à 20km/h et que les seuils seront à l'entrée du village aux différents endroits et à la sortie, mais nous n'en avons pas prévu tel que Mme Lanthemann nous l'avait expliqué pour cette réparation-là.

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. J'aimerais juste corriger un tout petit peu les propos de M. Ivan Brüscheiler. Ce n'est pas tout le village que le Conseil communal

souhaite mettre en zone 20, mais bien le cœur du village de Colombier et pour tout le reste des explications qu'il a données c'est tout à fait exact.

M. Louis GODET à titre personnel. J'aimerais juste amener encore un complément à ce qui a dit Mme Roxane Kurowiak qui est parfaitement juste concernant l'arborisation. Il y a un point qui ne doit pas être oublié, je l'ai déjà cité à d'autres occasions. Sans irrigation, il n'y a pas de verdissement durable dans les villages parce que si nous voulons qu'un arbre remplisse sa fonction de régulateur de chaleur, il faut qu'il puisse évacuer de l'eau.

Or, c'est en période de sécheresse que ces arbres nous rendent service et s'il n'y a pas un dispositif d'irrigation qui est systématiquement ajouté à tout ce qui est verdi en milieu urbanisé ceci ne va pas fonctionner et au pire nous allons encore perdre ces végétaux après 2 ou 3 années sèches, car ils vont dépérir faute de manque d'eau surtout qu'ils ne sont déjà pas gâtés par le sol qui est imperméabilisé tout autour donc s'il vous plait n'oubliez pas ceci.

M. Robert GYGI à titre personnel. Lorsqu'il y a des projets comme CADBAR, je suis concerné par la rue du Temple à Bôle qui est en pleins travaux et ressemble à ces travaux, mais en plus grand.

Il faudrait que les suivis de CADBAR quand ils font la prospection avertissent les propriétaires sérieusement des conséquences que cela engendre au niveau personnel, à l'intérieur des bâtiments. Ce qui n'est pas fait actuellement.

Lorsqu'il y a le chantier, il y a aucun suivi pour les propriétaires, il n'y a rien, nous sommes laissés à nous même, ainsi que pour toutes les autres infrastructures (eau, électricité, entrée). Les entreprises qui travaillent ça fonctionne, mais les ingénieurs ne suivent rien du tout, ils arrivent quand tout est prêt, lorsqu'il faut faire les finitions, ils arrivent pour nous expliquer qu'il faudrait ceci ou faire cela ou ils veulent arboriser ou mettre comme à la rue du Temple des platebandes, des ingénieurs paysagistes arrivent en ce moment alors que tout est fait.

Et lorsqu'on leur dit de venir avant, ils répondent qu'ils ont l'habitude de venir après voilà ce qu'ils nous répondent. Essayez de ne pas faire la même chose par la suite, que ce soit mieux suivi.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

M Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 647'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines de la rue de la Poste à Colombier est accepté par 31 voix et 6 abstentions.

5. Rapport du Conseil Communal au Conseil général relatif à une demande de 1,8 EPT en lien avec la réorganisation du Service technique et de la mobilité (STM) et du Service de l'urbanisme et des bâtiments (SUB)

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. À la suite des séances de préparation dans les groupes, il est apparu qu'il manquait un complément au point 3 du rapport et chose inhabituelle, nous vous proposons un amendement au rapport si vous êtes d'accord.

Ceci est pour expliquer un peu près combien de charges financières, nous allons dépenser en engageant ces 1,8 EPT demandé. Nous aimerions engager un EPT d'ingénieur junior qu'on mettrait en classe 8 avec un salaire pour cette fonction estimée à CHF 93'000.- plus 15% de charges sociales. Nous engagerions un junior donc une personne avec peu d'expérience pour qu'elle se forme et qu'elle soit bien formée à la fin de sa carrière.

Ensuite nous souhaiterions pérenniser le 0.3% d'EPT de collaborateur pour les permis de construire (donc urbanisme et permis de construire). Il s'agit d'un EPT qui est déjà engagé en CDD et qu'on aimerait garder parce que avec cet engagement, le service fonctionne bien, et nous souhaitons ne pas mettre le fonctionnement du service en danger. Pour ce poste, nous sommes sur une classe 6 avec un salaire annuel de CHF 90'000.-, soit pour un 0.3% EPT, ceci représente CHF 27'000.- plus 15% de charges.

Ensuite, on demande un 0,5 EPT de collaborateur administratif en classe 5 pour CHF 40'000.- sur l'année avec 15% de charges.

À l'urbanisme, il y a déjà 0.4%EPT, la demande concerne un 0.3% EPT à quoi s'ajoute le 0.1% EPT du PAL. Vous avez un résumé à la fin de ce tableau avec une charge annuelle supplémentaire de la masse salariale de CHF 156'000.- au début de l'engagement, car bien évidemment avec les années les échelons vont monter. Sur le total de la masse salariale, ceci s'annule avec les nouveaux engagements.

Le tableau que certains trouvaient imprécis parce qu'il s'arrêtait en avril 2023 a été complété pour vous montrer que le service des permis de construire c'est essentiellement le Service de l'urbanisme. Un EPT d'urbaniste traite en moyenne par mois environ 16 dossiers, il y a des moments de l'année où ça va bien puis des moments de l'année où la situation est plus tendue. Avec un 0.4 % EPT supplémentaire, la charge de travail est mieux répartie et le Service peut faire son travail jusqu'au bout sans prendre de retard, voilà l'amendement que nous vous proposons.

À la fin, vous avez les liens pour aller voir les grilles salariales de l'État, le traitement des fonctionnaires et du Canton de Neuchâtel annuelle et mensuelle. Il sera mis à la fin du rapport avant l'arrêté.

M. Stéphane BONDALLAZ propose que l'adaptation soit faite et que le nouveau rapport soit publié sur le site ECHO après la cession pour que tout le monde ait la version écrite.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour la Commission financière. La Commission financière évidemment s'est intéressée aux coûts qui sont la raison d'être, nous nous sommes posé la question d'abord de savoir si toutes les possibilités d'économiser ces 1.8 EPT en faisant l'échange avec d'autres services. La réponse était négative, car ces postes exigent des

compétences techniques spécifiques qui sont demandées et qui ne se trouvent pas dans d'autres services de l'administration communale.

Est-ce qu'il serait possible d'alléger les procédures d'octroi qu'il y ait moins de travail plutôt que d'engager quelqu'un et la réponse est négative. En effet, c'est le Canton qui décide des procédures et la Commune ne veut pas les modifier.

Il semblerait que tout a été fait avant de nous proposer des EPT supplémentaires ce qui nous a manqué dans le rapport évidemment c'était le coût de ces EPT. On a eu une réponse approximative ce soir. Je pense que je ne vais pas trahir l'esprit de la Commission en disant qu'on aurait bien aimé avoir ces chiffres avant que la Commission se réunisse et pas quelques minutes avant le vote ce qui fait que la Commission finalement préavisé favorablement à cet engagement de 1.8 EPT par 4 voix pour et 5 abstentions.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Nous avons attentivement examiné ce rapport, effectivement il y a un besoin d'augmenter les capacités de traitement dans les dossiers, car nous le voyons à la Commission d'urbanisme, nous le voyons aussi dans le feed-back que nous avons des personnes qui déposent des permis de construire puis qui nous disent « ça va lentement, c'est compliqué ». Et sans être des grands soutiens pour l'augmentation des postes de travail dans l'administration, ici je crois que nous n'avons pas trop le choix, il faut aller de l'avant.

Maintenant un point que nous aurions pu apprécier, s'il y avait eu une étude comparative avec les Communes du Val-de-Ruz, Val-de-Travers et la Grande Béroche qui sont des Communes à tailles un peu similaires, c'est aussi intéressant de voir qu'est-ce qui se fait ailleurs, est-ce qu'ils ont plus ou moins, c'est des fois plus facile de se faire une opinion quand il s'agit d'augmenter des EPT pour voir où est le curseur en dessous ou en dessus.

Nous accepterons cette demande parce qu'elle est cohérente et que nous n'avons pas vraiment le choix et nous remercions le Conseil communal pour le complément des coûts qui a été annoncé ce soir, que nous aurions apprécié d'avoir avant parce que nous parler que d'EPT sans articuler de chiffre c'était quand même un petit peu maigre pour ce dossier.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe socialiste. Permettez-moi d'avoir la parole, pour accueillir au nom de tous les membres du Conseil général, Mme Karine Brasey notre Vice-chancelière. J'ai avec Karine une longue expérience, car elle a été pendant de très longues années déléguée aux affaires extérieures du Canton de Neuchâtel, et que j'ai pendant 8 ans, j'ai présidé la Commission des affaires extérieures. Avec Karine on a voyagé avec le Conseil d'État à Bruxelles et ailleurs.

Le groupe socialiste a étudié ce rapport et l'acceptera dans sa grande majorité. Nous souhaitons vivement que les personnes qui seront prochainement engagées aient des compétences qui pourront être un véritable soutien aux personnes en place. Nous émettons le souhait qu'un contrôle plus rigoureux des travaux sous-traités soient effectués par nos employés communaux, nous pensons par exemple aux gendarmes couchés devant le Château de Colombier à la rue St-Etienne qui a déjà endommagé quelques voitures souvent trop pressées de passer ce monticule dont la hauteur n'est pas réglementaire et qui doit être rabaissé prochainement.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas de chiffres, mais nous les avons obtenus. Nous espérons qu'avec 1,8 EPT en plus, ces deux services pourront ainsi traiter les très nombreux dossiers parfois complexes qui leur sont confiés et exercer ensuite un contrôle régulier.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Les arguments du rapport ainsi que les compléments d'information apportés par notre conseillère communale lors de la préparation, nous ont convaincus.

Des personnes qui sont en burn-out à cause d'une surcharge de travail permanente depuis longtemps, des personnes qui travaillent le soir depuis chez eux, et aussi le week-end ainsi que durant leurs vacances et le temps de traitement des dossiers qui s'allonge. Cela ne peut pas continuer. Si nous ne faisons rien, nous allons au-devant de gros problèmes.

La réorganisation des services a été faite et nous ne pouvons pas mieux répartir les tâches.

Ces tâches sont réduites aux exigences légales voire peut-être même moins puisque le personnel n'a plus le temps d'aller vérifier si les travaux se font sans autorisation. Il nous faut donc des ressources humaines supplémentaires pour faire face à la charge de travail qui augmente.

Les Verts accepteront donc ces 1.8 EPT, tout en étant conscients que cela engendre des dépenses pérennes qui réduisent d'autant notre marge de manœuvre pour d'autres sujets.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. Le groupe PLR a traité ce rapport lundi. Nous avons été étonnés de recevoir cette demande de 1,8 EPT surtout quand on voit dans les rapports depuis 4 ans où on nous mentionne à chaque fois le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal ni de ses coûts administratifs.

C'est pourquoi nous avons donc demandé des compléments d'information concernant les coûts pour ces EPT et naturellement une prolongation du diagramme afin qu'on puisse avoir une information qui est digne de notre Conseil.

Nous souhaitons aussi au niveau du PLR ne plus être confrontés à l'avenir à de telles demandes inattendues. Nous invitons le Conseil communal à communiquer dans les rapports futurs les estimations des ressources communales qui sont allouées au projet prévu.

Ainsi, on arrivera à faire une planification et regarder est-ce qu'on a vraiment assez d'EPT et pas de devoir tout à coup être surpris à devoir engager du personnel tout en ayant ces phrases bateau que je vous ai cité avant. Le PLR acceptera ou refusera l'entrée en matière selon ses convictions.

M. Raphaël ZBINDEN à titre personnel. De façon improvisée également par rapport à l'amendement où je suis convaincu par le bien-fondé de cette demande, preuve en est les délais qui s'allongent dans les réponses données à la population.

Dans l'amendement peut-être un besoin d'un éclaircissement, on parle du 15% pour la charge sociale à plusieurs lignes et dans le tableau récapitulatif on parle de 22%, est-ce qu'on pourrait m'expliquer cette différence ? On a environ 15% dans l'avant-dernière colonne dans l'en-tête on a charge sociale par employeur estimé à 22%.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. C'est marqué selon l'âge, pour l'ingénieur junior, puis il y a les congés maternité, etc., c'est pour ça que c'est très difficile de dire le coût exact, car cela dépend tellement de différents facteurs tels que de quelle l'expérience, la situation familiale, etc. Il s'agit uniquement d'un ordre de grandeur.

M. Robert GYGI à titre personnel. En complément à ce qu'il dit, 15% même pour un jeune célibataire c'est pas assez, c'est nettement plus, 22% est plus juste.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 30 voix et 7 abstentions.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de 1,8 EPT en lien avec la réorganisation du Service technique et de la mobilité (STM) et du Service de l'urbanisme et des bâtiments (SUB) est accepté par 34 voix et 3 abstentions.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général et des commissions

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour la Commission financière. La Commission a particulièrement apprécié la simplicité de la proposition du Conseil communal et nous nous sommes posé la question, à l'image d'autres communes, il fallait peut-être un défraiement supplémentaire pour le Président du Conseil général.

La Commission financière préavis favorablement l'arrêté proposé par 8 voix pour et 1 abstention.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

M. Raphaël ZBINDEN pour le groupe PLR. Le rapport a été examiné avec intérêt lors de notre séance de préparation du 13 mai. Le groupe remercie le Conseil Communal pour la revalorisation des jetons de présence ainsi que pour l'initiative du défraiement partiel du repas de fin d'année.

Nous saluons également la simplicité de la répartition des indemnités qui permettra de maintenir un traitement simple lors du versement des jetons.

Dans un souci d'équité et vis-à-vis du travail supplémentaire que représente l'engagement dans la Commission financière, la Commission d'urbanisme et des bâtiments et la Commission technique, nous proposons un amendement à l'article 4 pour faire passer la rétribution du repas de fin d'année de CHF 50.- à CHF 100.-.

Le groupe c'est donc accordé à l'unanimité avec cette proposition d'amendement.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Nous acceptons ce rapport concernant les indemnités, mais nous avons aussi une proposition d'amendement à faire qui est finalement assez simple.

On devrait d'abord dire que ce rapport est bien fait, il y a surtout une base comparative avec les autres communes de taille semblable et les chiffres articulés sont parfaitement cohérents.

Ce que nous proposons c'est qu'il y ait une indemnité pour la rédaction du procès-verbal des grandes commissions, car c'est quand même un gros travail et on proposerait CHF 30.- pour le malheureux secrétaire qui fait la rédaction puisque ce n'est quand même pas toujours une chose évidente surtout à la Commission technique et aussi à la Commission de l'urbanisme. Nous proposons aussi une indemnité à la présidence du Conseil général de CHF 200.- par an parce que c'est quand même par une charge qui demande aussi du travail et ça donnerait un tout plus cohérent à ces nouvelles indemnités et aussi une reconnaissance du travail effectué par le Président du Conseil général.

M. Liza MILHAUD DUVERNAY pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le rapport du Conseil communal concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général et des commissions.

Ce rapport n'a pas suscité d'énormes discussions. Nous sommes d'accord avec le fait de valoriser notre travail au sein de la Commune sachant notamment que la charge des membres de commission est de plus en plus importante.

Le groupe socialiste rend donc un préavis favorable avec les amendements, je pense à l'adaptation des d'indemnités aux membres du Conseil général et des commissions.

M. Jean-René ERNST à titre personnel. Il remercie pour ce rapport qui était attendu depuis longtemps. Le comptable dira que c'est un coût récurrent et contraint et qui reste quand même assez modeste puisque c'est de l'ordre de CHF 20'000.- par an.

Mais par souci de retour sur investissement, dans les commissions, cela reste CHF 50.- pour une commission qui peut impliquer plus de 3 heures de préparation, et qui siège pendant 3 heures, plus des demandes de compléments, cela reste toujours une indemnité.

Dans les commissions, je pense que c'est le moment aussi de réfléchir sur notre engagement et je pense particulièrement aux commissions qui achètent les prestations à l'extérieur.

Il souhaite y a plusieurs points que j'aimerais mentionner :

Premier point : il faut véritablement réfléchir aux besoins temporels et spéciaux et non plus au désir.

Deuxième point aussi important, c'est que nous avons vis-à-vis des organisations cartellaires comme le domaine du génie civil. Nous avons aussi les incontournables sociétés électriques pour ne pas citer les 3 noms (mais enfin on les connaît) qui nous « assaisonnent au tarif » et non plus les lois du marché. Donc finalement dans ces commissions, le retour c'est de ne pas avoir de sentiment de pouvoir être très effectif et idéalement ça serait notre salaire parce que CHF 50.- ce n'est pas ceci qui va nous motiver.

Il faut vraiment qu'on développe une culture de l'achat et une culture beaucoup plus importante vis-à-vis de ces organisations. Il faut demander aussi au Conseil communal de travailler très en amont et de regarder comment on peut modifier cette situation parce qu'on remarque dans les Commissions, nous avons une quantité de filtres et de « barrières de vapeur » qui nous empêche de recevoir d'une part les bonnes réponses à nos questions et ça sera véritablement au Conseil communal de réfléchir sur cette question. On sait qu'on dépense des millions en génie civil pour les gestionnaires de réseaux, c'est entre 10 et 20 millions et réfléchissez un tout petit peu, si nous voulons arriver à prendre 5% ce n'est pas grand-chose et je vous garantis que des acheteurs professionnels, ils arrachent des montants beaucoup plus importants.

Je demande qu'il y ait une évolution dans la culture d'achat.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 voix et 2 abstentions.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article donc but et champs d'application

Article 1, le présent arrêté règle les modalités d'indemnisation des membres ou membres suppléants du Conseil général de ses commissions prévues par le règlement général de Commune du bureau du Conseil général et délégation. Discussion ouverte et discussion close.

Article 2 : La valeur du jeton de présence est de CHF 50.-. Discussion ouverte et discussion close.

Article 3 : Conseil intercommunal la participation en tant que délégué à une instance intercommunale donne droit à un jeton de présence pour autant que celle-ci ne donne pas droit à une indemnisation. Discussion ouverte et discussion close.

Article 4 : Indemnités des membres des commissions, alinéa 1 : les membres de la commission financière, de la commission d'urbanisme et des bâtiments et de la commission technique reçoivent une indemnité complémentaire annuelle de CHF 50.- pour le repas de fin

d'année. Alinéa 2 : les membres des autres commissions reçoivent une indemnité complémentaire annuelle de CHF 30.- pour le repas de fin d'année. Discussion ouverte.

M. Raphaël ZBINDEN pour le groupe PLR : propose l'amendement en rapport avec l'article 4, alinéa 1 : Les membres de la Commission financière, de la Commission d'Urbanisme et des bâtiments, et de la Commission Technique reçoivent une indemnité complémentaire annuelle de CHF 100.- pour le repas de fin d'année.

Soumis au vote, cet amendement est accepté par 29 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions

Suite de la discussion sur l'article 4.

M. Louis GODET pour le groupe PVL : propose un amendement supplémentaire en rapport avec l'article 4, alinéa 3 : les secrétaires des trois commissions nommées à l'alinéa 1 (Commission technique, Commission d'urbanisme et Commission financière) perçoivent une indemnité de CHF 30.- pour la rédaction du procès-verbal.

Soumis au vote, cet amendement est accepté par 33 voix et 4 abstentions.

M. Philippe Egli : Si je me suis abstenu pour l'augmentation à CHF 100.- c'est parce que je trouvais incohérent la différence entre CHF 100.- et CHF 30.- pour les autres commissions donc je propose un autre amendement qui est de passer de CHF 30.- à CHF 50.- à l'actuel alinéa 2.

Soumis au vote, cet amendement est accepté par 18 voix, 5 contre et 14 abstentions.

M. Louis Godet : Je pense qu'on devra faire un article séparé vu au sujet de l'amendement suivant : La Présidence du Conseil général reçoit une indemnité de CHF 200.- par année pour sa présidence. Il faudrait passer à un article 5 parce que ça concerne plus les membres de commissions.

Proposition de faire un article 5 nouveau, avec un titre marginal « Présidence du Conseil général », la présidence du Conseil général est indemnisée pour un montant de CHF 200.- durant l'année de la présidence.

Soumis au vote, cet amendement est accepté par 30 voix, 4 voix contre et 3 abstentions.

Discussion close

Article 6 : Les commissions ou membres de la Commission de Police du feu sont rémunérés comme suit : visite de bâtiment et exercice d'évacuation : CHF 40.-, cours de formation ECAP : forfait de CHF 200.- par jour ou de CHF 100.- par demi-journée sur validation du Chef de dicastère, aucun frais de repas ou de transport n'est octroyé en sus. Rapport annuel des commissions de rapport de police du feu, la participation n'est pas rémunérée. Discussion ouverte et discussion close.

Article 7 : Entrée en vigueur, le présent arrêté entrera en vigueur avec effet au 1^{er} juillet 2024. Discussion ouverte et discussion close.

Article 8 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et à présomption du Conseil d'État. Discussion ouverte et discussion close.

Soumis au vote, l'arrêté dans son ensemble relatif au Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'indemnités aux membres du Conseil général et des commissions est accepté par 35 voix et 2 abstentions.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acceptation d'un don de CHF 2'500.- du Groupe La Grappe en faveur de la Maison des Jeunes

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Remercie au nom du Conseil communal pour ce don, s'il est accepté. Il pourra être très utile dans ce début de la Maison

des Jeunes qui s'appellera très bientôt plus la Maison des Jeunes, mais le CLM pour Club des Loisirs de Milvignes qui intègre les jeunes, mais aussi les personnes âgées puisque dans cette maison, il y a déjà un mélange de générations et on trouvait important qu'on puisse l'appeler et que chacun puisse s'y retrouver. CLM ça fait jeune et Club des Loisirs ça reste comme avant. Avec ce changement, on espère que tout le monde s'y retrouve. En tout cas merci au groupe de la Grappe pour ce don.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour la Commission financière. La Commission financière comme vous pouvez l'imaginer a été très contente une fois de pouvoir préavisier sur une rentrée d'argent plutôt que sur une dépense. Evidemment, elle a préavisé favorablement et a accepté ce don à l'unanimité.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste accepte avec reconnaissance le lègue pour la Maison des Jeunes et remercie sincèrement les membres de feu la Grappe pour leur générosité. Ce don est une belle opportunité pour permettre de proposer diverses activités à la jeunesse de Milvignes.

Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL. Les Vert'libéraux remercient l'ex-grappe pour ce don et l'accepteront bien entendu à l'unanimité.

M. Jean-René ERNST pour le groupe PLR. Le PLR a décidé d'accepter ce don et remercie les généreux donateurs.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'acceptation d'un don de CHF 2'500.- du Groupe La Grappe en faveur de la Maison des Jeunes est accepté à l'unanimité.

8. Réponse à la motion - M23 - 001 Motion Les Verts - Pour une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux motionnaires.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts : La réponse du Conseil communal à notre motion montre qu'il y a eu ces dernières années une prise de conscience des besoins d'atténuer les effets du réchauffement climatique au sein du Conseil communal qui a résulté dans des actions concrètes. Ce que nous saluons.

La motion demandait, je cite : « Le Conseil communal est chargé de mettre en place une politique systématique d'arborisation » ceci dans le but de protéger à long terme la population des canicules.

Dans la réponse qui est faite par le Conseil communal à la motion, il n'y a aucun engagement ferme, aucune vision ou projet allant dans ce sens. Il est seulement mentionné « Par contre, à chaque nouveau projet important, le Conseil communal intègre la notion de végétalisation ».

Et dans les faits de la Rue de la Poste, malheureusement, dans le rapport, il n'y pas une seule phrase concernant une possibilité d'atténuation de la réflexion de chaleur alors que la surface va être refaite. Sur le moment, nous avons cru que personne n'y avait pensé.

On voit que la politique systématique demandée par la motion n'est pas mise en place, ni semble prévue (nous parlons de systématique). Nous demandons alors au Conseil communal de compléter sa réponse avec des engagements fermes pour atteindre les buts recherchés.

Et pour cela, nous vous invitons chers collègues à refuser le classement de cette motion.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet au vote sur le classement de cette motion.

Soumis au vote, le classement de cette motion est accepté par 26 voix, 8 contre et 3 abstentions.

9. M24 - 001 Motion du Parti socialiste – Assurer la présence de médecins de premier recours à Milvignes

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux motionnaires pour son développement.

M. Kilian WINZ pour le groupe socialiste. Plusieurs problématiques, notamment les primes maladies ont sont une, on sait toutes et tous, mais la question des spécialités en est une autre.

Evidement une question à plusieurs niveaux, au niveau national, pénurie de médecins avec un système ultra-sélectif qui conduit donc à un membre de généraliste notamment, mais pédiatre aussi, bref, dans plusieurs cantons, mais plusieurs communes aussi.

Au niveau cantonal pour palier au problème, le Service cantonal de la santé publique en collaboration avec le délégué cantonal de domiciliation travaille au déploiement d'un dispositif pour faciliter l'installation de médecins généralistes et de pédiatre notamment.

Et enfin au niveau communal, plusieurs communes aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel travaillent à recenser les besoins qui sont les leurs pour développer de véritable plan d'action pour assurer la pérennité de ces spécialistes sur leur territoire.

Dans ce contexte, le groupe socialiste dépose aujourd'hui une motion avec le souci qu'un état des lieux du domaine de la médecine de premiers recours dans la Commune de Milvignes puisse avoir lieu.

Cette démarche permettra notamment d'un point de vue financier une meilleure maîtrise des coûts de la santé et je vous concède chers collègues que nous n'allons pas tout régler ce soir au niveau des coûts de la santé, n'empêche que la présence de cabinets médicaux permet d'une part d'économiser des coûts avec un désengorgement des urgences et d'autre part un meilleur suivi des patients.

La présence d'une médecine de premiers recours est un facteur d'attractivité communale au même titre que la présence d'infrastructure solide, qu'elle soit sportive, culturelle, d'accueil pré ou parascolaire, etc. Toutes ces infrastructures contribuent au rayonnement d'une commune et de notre Commune.

Enfin, au regard de la cohérence cantonale face aux autres communes qui déploient de véritables plans d'action et de réflexion pour assurer la présence de cabinet sur leur espace communal. Il s'agit pour nous chères et chers collègues de ne pas louper ce virage et d'entamer une vraie réflexion pour assurer la pérennisation de ces professionnels sur notre territoire.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) demande si la motion est combattue.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Notre groupe a décidé de se positionner contre la motion de médecine de premiers recours. Nous partageons les observations et les craintes que présente le défi d'assurer la médecine de premier recours dans certaines zones du canton et du pays.

Cependant, nous ne considérons pas que Milvignes est un désert de médecine de premier recours. En effet, les cabinets à reprendre sont repris. Certains attirent de nouveaux thérapeutes, on voit qu'ils apparaissent sur les sites internet et il est sans doute utile de mentionner qu'il arrive plus souvent qu'on ne le pense que les nouveaux cabinets quand ils s'installent dans une Commune périphérique arrivent parfois avec leur propre patientèle. Ce qui fait que d'ouvrir un Centre n'apporte pas forcément plus d'offres sur la Commune.

Finalement, nous ne nous considérons pas non plus comme une région rurale éloignée des Centres médicaux existants et à venir. L'offre dans la région est plutôt bonne, si nous la comparons à d'autres régions. En parlant de ces régions, qui elles souffrent cruellement de l'absence de médecine de premier recours, il serait selon nous par socialement acceptable d'entrer en compétition avec ces régions, en faisant venir activement des médecins généralistes, pédiatres et autres médecins de premier recours chez nous. Nous pensons qu'une planification de la médecine de premiers recours est un objet à gérer au niveau du Canton. C'est pourquoi nous ne voyons pas de futur pour cette motion, générant du travail auprès de notre Conseil communal et de ses services notamment sur un objet qui lui doit être traité au niveau d'une région et non d'une localité.

M. Michel VERMOZ pour le groupe PLR. Notre groupe a analysé la motion lors de sa séance de mardi dernier, nous ne sommes bien évidemment pas insensibles au maintien d'un service de la santé et des possibilités de disponibilités pour la population. Les usagers professionnels des soins ont effectivement évolué comme dans d'autres secteurs, mais à l'heure actuelle déjà notre exécutif et nos services communaux sont à l'écoute de nos praticiens venant s'installer dans notre belle région.

Néanmoins à nos yeux leur intervention ne doit pas aller au-delà de la pratique actuelle, de même hormis mettre en relation d'éventuels bailleurs avec des demandeurs ne nous apparaît pas opportun d'apporter un appui logistique et financier. Les professionnels sont totalement en mesure de répondre à ces besoins et il n'est pas du ressort d'une collectivité publique d'enquêter sur ces compétences reconnues. Pour ces raisons le PLR combat cette motion.

M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe les Verts. Cette motion établit un constat réaliste de la situation de la médecine de famille non seulement dans notre Commune, mais également dans le Canton et en Suisse.

Que faire à l'échelon politique ? C'est difficile. Le problème principal est de trouver des médecins si possibles formés en Suisse et bien formés. C'est une denrée très rare.

La Béroche et le Landeron ont réussi en partant de collaboration avec les médecins déjà installés qui ont fait un regroupement incitant des jeunes à venir dans une structure alléchante et ceci avec la collaboration des autorités. Les autorités n'ont pas joué un rôle moteur, mais ils ont joué un rôle de facilitateur.

Il faudra veiller à ce que les structures avec des intérêts économiques prépondérants qui voudront profiter d'une action trop proactive de la Commune.

Une policlinique avec offre multivariée telle que l'on a vu s'établir sur les hauts de Neuchâtel et aussi maintenant dans les locaux de Heidi.com ne devrait pas bénéficier de l'appui d'une autorité politique.

Aussi, l'office qui décide de l'installation de médecin c'est l'Office de la santé publique donc il faut se coordonner avec cette structure.

Il y a quelques réserves, mais malgré ces quelques réserves les Verts appuieront cette motion.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote dans la mesure où cette mention est contestée.

Soumis au vote, l'entrée en matière est refusée par 20 voix contre, 16 pour et 1 abstention.

10. Interpellations et questions

Interpellations :

Interpellations du parti PVL

M. Stéphane BONDALLAZ, président, donne la parole à Mme Fabienne MESNIER-VILLARD du groupe PVL.

Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL. Attention danger pour les piétons de l'avenue de la Gare. Durant les travaux de la route de Sombacour à Colombier la totalité de la circulation dans les deux sens est déviée sur l'avenue de la Gare. Cette situation va durer plusieurs mois et déjà les premiers jours des mises en danger de piétons sont apparus.

La semaine dernière, il était impossible pour un piéton de traverser la route sans se mettre en danger, mais j'ai pu constater que deux passages pour piétons provisoires ont été installés ce lundi 13 mai. Merci au Conseil communal pour cette installation. Ceci était nécessaire pour que les piétons puissent traverser aux heures de pointe.

Un autre problème persiste, il s'agit des trottoirs le long de l'avenue de la Gare qui ne sont pas séparés de la route, cela permet aux véhicules de faciliter leur croisement en mordant sur le trottoir. Avec l'affluence actuelle il est fréquent que les véhicules circulent avec une roue sur le trottoir et l'autre sur la route ceci sur toute la longueur en tout cas de longue portion de route, mettant ainsi en danger les usagers du trottoir. Certains piétons se sont ainsi retrouvés sur le trottoir avec un véhicule arrivant en face d'eux.

À signaler qu'aux heures de pointe, des bouchons se forment également.

Le compteur de vitesse qui a été installé à la hauteur du magasin de fleurs ne semble pas bien placé, les pointes de vitesse se font en amont de la Migros sur la Rue descendante et non en arrivant proche du croisement.

La situation actuelle est dangereuse et des mesures doivent être prises. Voici quelques mesures proposées : Maintenir une voie praticable par la route de Sombacour durant les travaux, dévier à Rochefort les voitures en direction de Lausanne par Corcelles-Cormondrèche, mettre des chicanes sur le bord des trottoirs pour sécuriser les piétons aux endroits où il n'y a pas de sortie ou d'entrée de véhicule et mettre un radar fixe et non un indicateur de vitesse en amont du passage de la Fontaine.

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. Le Conseil communal a lu avec intérêt le contenu de l'interpellation du groupe des Vert'libéraux et peut y répondre comme suit :

Les travaux sur la route de Sombacour ont fait l'objet d'une demande de crédit auprès de votre autorité et le Conseil communal vous avait recommandé de valider la version avec fermeture complète de la route de Sombacour, ce que votre autorité a fait.

Il y avait deux raisons à cela : un gain de temps sur la durée des travaux et une charge financière moins lourde.

Dès le début des travaux, malgré l'anticipation de la suppression des places de parc à la hauteur de la place de jeux pour favoriser les croisements, nous nous sommes rendu compte que des problèmes de sécurité, notamment pour les piétons étaient apparus. D'entente avec

le Canton qui dirige les travaux, deux passages pour piétons provisoires ont été tracés sur l'avenue de la Gare.

Un inforadar a été posé à la hauteur du magasin de fleurs effectivement et nous donnera déjà des informations concernant les éventuels dépassements de vitesse. En ce qui concerne le radar officiel, le Service de la sécurité a déposé une demande auprès de la police neuchâteloise. Ce que je peux vous dire, c'est que le radar officiel sera posé très prochainement (je ne vais pas vous dire quand) et que durant toute la durée des travaux, on alternera entre la présence du radar informatif et le radar officiel (ce n'est pas nous qui pouvons décider quand le Canton est d'accord de poser le radar officiel). L'endroit de la pose du radar informatif variera lui aussi. Ces mesures concernant les radars avaient été décidées avant le démarrage des travaux.

Par contre, suite à l'interpellation reçue, le Conseil communal a pris contact avec le Service des ponts et chaussées (SPCH) et a convenu de deux mesures supplémentaires :

- Un itinéraire conseillé sera mis en place à Rochefort dès lundi prochain, ceci autant pour les poids lourds que pour les véhicules légers. La mise en place d'une déviation est plus contraignante, il est vrai, mais dans la situation qui nous occupe, elle ne serait pas possible, car la route empruntée actuellement (donc la descente sur Bôle) n'est pas fermée au trafic. Dès lors, nous ne pouvons pas obliger le trafic à être dévié, mais nous pouvons mettre un panneau d'un itinéraire conseillé.
- Des balises seront posées dès que possible le long des trottoirs de l'Avenue de la gare afin d'empêcher les véhicules de les franchir.

Si je reprends les propositions exprimées dans l'interpellation, à savoir :

- Le maintien d'une voie praticable sur la route de Sombacour : la réponse est négative.
- La déviation à Rochefort : la réponse est positive, avec une nuance (« itinéraire conseillé » plutôt que « déviation »).
- La pose de chicanes sur le bord des trottoirs pour sécuriser les piétons, la réponse est positive, ce sera la pose de balises.
- La pose d'un radar fixe et non un indicateur de vitesse, la réponse est positive, mais les deux types de radar seront posés

En conclusion, le Conseil communal a fait et fera le maximum afin de réduire les dommages collatéraux provoqués par les travaux de la route de Sombacour et restera à l'écoute des citoyens.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL. Tout à fait satisfaite.

11. Communication du Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Le Conseil d'État permet aux communes de poursuivre l'extinction de l'éclairage des passages pour piétons (PPP) au cœur de la nuit.

En effet, l'adaptation nécessaire des réseaux électriques pour les alimenter, séparément du reste de l'éclairage public, n'étant souvent ni simple ni bon marché, les communes ont besoin de temps pour y procéder. Un délai de deux ans nous est donc donné pour mettre en place un système d'éclairage intelligent des passages pour piétons.

Une précision a été donnée par le Conseil d'État : les passages pour piétons en zones 20 ou 30km/h n'auront pas l'obligation d'être éclairés au cœur de la nuit, car la vitesse des véhicules sur ces zones permettra de mieux appréhender un éventuel piéton entre minuit et 5h du matin.

Le Conseil communal a donc pris la décision de modifier le plan directeur d'éclairage public de la Commune en cours de finalisation.

En effet, il était prévu de travailler par village :

- Bôle sur 2024 et 2025
- Auvernier sur 2026 et 2027
- Colombier de 2028 à 2031

Et désormais, l'objectif proposé par le Conseil communal serait d'agir ces 2 prochaines années sur les passages pour piétons présents sur les axes de transit.

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Je m'adresse aux Présidents de commissions pour leur rappeler qu'on va leur demander d'établir un rapport de fin de législature pour les commissions pour résumer les activités menées pendant les 4 années de la législature.

Le Chancelier va s'adresser aux Présidents de commissions dans les prochains jours et je vous rappelle que le contenu de ces rapports doit être fourni avec les documents pour la séance des comptes au mois de juin.

Le délai pour produire ce rapport est assez court donc c'est pour cela que je me permets de rappeler la chose, certains présidents de commission sont déjà conscients de cette demande, mais je pense que plus tôt nous avertissons les gens mieux c'est.

12. Divers

M. Stéphane BONDALLAZ (président) demande s'il y a des divers.

M. Kilian WINZ : Est-ce que les scrutateurs pourraient compter à haute voix ça serait donc d'autres conseillers généraux et ça simplifie parfois un peu le processus de comptage et rend le tout un peu moins brouillon. Un comptage à haute voix individuel permettrait peut-être de s'en sortir un peu plus facilement sur une proposition.

M. Jean-François KUNZI : Il me semble qu'on nous avait dit à la Commission technique que le trafic poids lourd serait dévié par Rochefort, or on voit des trains routiers qui sont en transit et effectivement le carrefour (l'ancien cheval blanc et maintenant le giratoire de Notre Dame) ça pose des problèmes parce qu'il n'est pas calculé sans doute pour un train routier qui vient de l'avenue de la Gare.

Deuxième chose, vous n'avez pas répondu à un point comment font les piétons pour traverser l'avenue de la Gare quand le flot est ininterrompu, il y a un passage pour piéton, l'autre jour je me suis lancée sur la route parce qu'un Monsieur avec deux cannes voulait traverser, mais le flot de voitures comme les loups à la queue leu leu ne s'arrêtait pas.

Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale. Je crois qu'on vient de répondre quand j'ai répondu à l'interpellation, j'ai évoqué les éléments qui nous permettront de rendre cette rue plus sécurisée durant la durée des travaux, les deux passages pour piétons provisoires, je pense qu'ils amènent quand même une sécurité.

Il est vrai que si les automobilistes ne respectent pas un passage piéton, ce n'est pas seulement l'avenue de la Gare, ça sera devant tous les passages piétons. Par contre, en dehors des passages piétons, il est vrai qu'on est dans une zone 30 parce qu'il y a une confusion entre la priorité des piétons dans une zone de rencontre où elle est absolue, mais où ce n'est pas le cas dans une zone 30km/h, ce n'est pas la priorité aux piétons. Je ne parle pas des passages pour piéton. Nous essayons de faire le maximum en mettant les balises aussi sur le bord des trottoirs ça va forcément ralentir le trafic parce que nous on l'a constaté même le bus franchissait un bout du trottoir alors que s'il était resté sur son axe, il arrive à croiser une voiture, il y a la largeur suffisante. Mais c'est clair que c'est plus confortable de ne pas ralentir et d'essayer de continuer, mais avec la pose des balises et toutes les mesures qu'on est train de mettre en place, j'ose espérer qu'il y ait une nette amélioration.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) : J'aimerais vous signaler quelques manifestations qui ont lieu dans notre Commune parce que je pense que c'est un important de souligner aussi le dynamisme de la vie associative de notre Commune.

Il y a le Concert annuel de la fanfare de l'harmonie de Colombier qui aura lieu les 1^{er} et 2 juin, il y a également un dîner en blanc organisé par les amis du Château de Colombier le 15 juin 2024. Il y a une présentation très intéressante de l'association photovoltaïque de la Commune de Milvignes pour ceux qui souhaitent planifier, construire, exploiter leurs installations photovoltaïques eux-mêmes. Cette présentation aura lieu à la salle polyvalente d'Auvernier le jeudi 13 juin 2024 et j'aimerais vous signaler le marché des commerçants de Colombier qui aura lieu ce samedi 25 mai ainsi que la grande Beauferie à Auvernier qui est organisée par l'Association des artisans, commerçants et amis d'Auvernier qui aura lieu le 1^{er} juin.

C'est important de soutenir nos commerçants locaux, de soutenir le tissu local, nos commerçants aussi ont besoin de vous, de votre présence pour que nous puissions continuer à avoir des commerces dans notre village.

Le président clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 21h54

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi